

Briefing de l'EIA pour la 18^{ième} Conférence
des Parties à la Convention sur le commerce
international des espèces de faune et de flore
sauvages menacées d'extinction

ARRÊTEZ LE MASSACRE :

Fermez les Marchés
Nationaux de Cornes de
Rhinocéros

Août 2019





Photo: Lisa Grossman

CONCERNANT L'EIA

Depuis plus de 25 ans, l'EIA en tant qu'organisation à but non lucratif, est l'une des organisations pionnières de l'utilisation des enquêtes par infiltration pour exposer la criminalité environnementale dans le monde entier. Des rapports de renseignement, des preuves documentaires, une expertise en matière de campagne et un réseau de plaidoyer international permettent à l'EIA de protéger l'environnement de manière étendue en stimulant les changements de la demande du marché, des politiques gouvernementales et de la lutte contre la fraude liée au commerce mondial des produits issus des espèces sauvages et de l'environnement.

REMERCIEMENTS

Environmental Investigation Agency, Inc. souhaite remercier *The Tilia Fund* et un donateur privé pour leur soutien.

Sur la couverture et ci-dessus : Rhinocéros blanc du sud (*Ceratotherium simum simum*) dans le parc national Kruger, Afrique du Sud. Photo: Lisa Grossman

© Environmental Investigation Agency, Inc. (US) 2019.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans la permission écrite de Environmental Investigation Agency, Inc. Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement les points de vue et les opinions des bailleurs de fonds de l'EIA. L'EIA est seule et entièrement responsable du contenu de ce rapport.

EIA US

PO Box 53343
Washington DC 20009
USA

T: +1 202 483-6621

E: info@eia-global.org
eia-global.org

EIA UK

62/63 Upper Street
London N1 0NY
UK

T: +44 (0) 20 7354 7960

E: ukinfo@eia-international.org
eia-international.org

INTRODUCTION

Les marchés légaux nationaux pour les parties et produits de rhinocéros offrent des opportunités de blanchiment des produits illégaux de rhinocéros, alourdissent la charge de travail des autorités responsables de la lutte contre la fraude, envoient des messages contradictoires aux consommateurs et stimulent la demande, compromettant ainsi des années d'efforts de réduction de la demande.

De nombreuses Parties ont déjà pris des mesures pour fermer leurs marchés intérieurs ; cependant, les récentes orientations politiques de la Chine, qui indiquent son intention d'autoriser à nouveau l'utilisation de la corne de rhinocéros en médecine traditionnelle, et la légalisation du commerce intérieur en Afrique du Sud représentent de nouvelles menaces pour toutes les espèces de rhinocéros.

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) interdit les transactions internationales à fins commerciales portant sur les cornes de rhinocéros depuis 1977. L'interdiction du commerce international a connu le plus grand succès lorsque les Parties touchées par le braconnage et le commerce illégal de cornes de rhinocéros ont institué et appliqué leurs propres restrictions commerciales nationales en soutien de l'interdiction internationale. Par exemple, la fermeture des marchés intérieurs pour les produits de rhinocéros en Chine et dans la Province de Taiwan au début des années 90 a eu un impact énorme sur la réduction des taux de braconnage des rhinocéros en Afrique. Malheureusement, les succès découlant de l'interdiction instaurée par la CITES sont actuellement compromis par des politiques encourageant le commerce intérieur et l'utilisation des cornes de rhinocéros.

SITUATION DE LA CONSERVATION

Plus de 9 200 rhinocéros ont été braconnés à travers l'Afrique depuis 2006 pour répondre à la demande pour les cornes de rhinocéros, principalement la demande de la Chine et du Vietnam.¹ Les rhinocéros blancs et noirs sont tous deux ciblés pour leur corne, mais les rhinocéros blancs ont souffert le plus des abattages depuis que les taux de braconnage ont commencé à fortement s'aggraver en 2006. La population de rhinocéros blancs a régulièrement diminué au cours des sept dernières années, passant de 21 320 rhinocéros en 2012 à environ 18 067 aujourd'hui du fait des taux de braconnage non-durables, exacerbés par une sécheresse prolongée dans la majeure partie de l'aire de répartition des rhinocéros au cours des dernières années.²

La population continentale de rhinocéros noirs augmente progressivement depuis plusieurs années, même si les rhinocéros noirs continuent d'être en danger critique d'extinction selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). La population, estimée à 5 495 animaux, reste bien en deçà des 850 000 rhinocéros qui parcouraient autrefois l'Afrique il y a un siècle, avant que l'extension importante du braconnage n'ait presque anéanti l'espèce entière.³

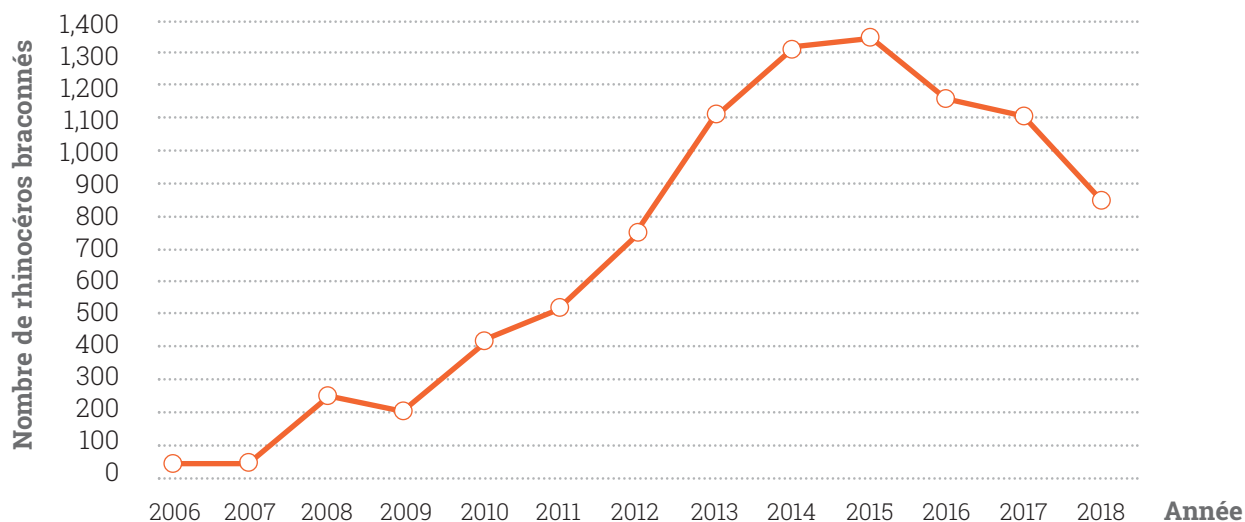
Parmi les trois espèces de rhinocéros d'Asie, le rhinocéros unicolore de l'Inde est le plus abondant, avec une population estimée à 3 588. Au moins 141 rhinocéros unicolores de l'Inde ont été braconnés depuis 2013, bien que certaines sous-populations aient connu des augmentations graduelles ces dernières années. Les rhinocéros de Sumatra et les rhinocéros de la Sonde sont tous deux classés dans la catégorie « En danger critique d'extinction » par l'UICN, avec des populations dangereusement basses, estimées respectivement à 40-78 et 65-68 rhinocéros.⁴

CONTEXTE SUR LA CITES ET LES RHINOCÉROS

La CITES interdit les transactions internationales à fins commerciales portant sur les cornes de rhinocéros depuis 1977, mais il a fallu près de 20 ans pour que cette interdiction soit largement mise en œuvre par les pays source, les pays de transit et les pays de destination les plus touchés dans la chaîne du commerce des cornes de rhinocéros. Dix ans après la mise en place de l'interdiction, le lien inextricable entre les marchés nationaux de cornes de rhinocéros et le braconnage généralisé et continu des rhinocéros a amené l'UICN à demander l'élimination de tout commerce intérieur des cornes de rhinocéros à la CoP6 en 1987.⁵ Les Parties à la CITES ont tenu compte de cet avis et ont adopté la résolution Conf. 6.10, Commerce des produits de rhinocéros, qui exhortait expressément les Parties à mettre immédiatement en place une interdiction complète de tout commerce intérieur et international des cornes de rhinocéros et des autres parties et produits de rhinocéros. La résolution recommandait également aux Parties « d'utiliser tous les moyens appropriés (y compris économiques, politiques et diplomatiques) » pour faire pression sur les pays pour qu'ils promulguent et appliquent des interdictions nationales du commerce de corne de rhinocéros.

Après que la résolution Conf. 6.10 ait été adoptée, plusieurs grands pays consommateurs de corne de rhinocéros ont ignoré la réglementation CITES renforcée, et ont continué à autoriser le commerce intérieur des cornes de rhinocéros.⁶ La Province de Taïwan, qui avait importé plus de 7,2 tonnes de corne de rhinocéros entre 1972 et 1985, a refusé de fermer son marché intérieur et n'a pas appliqué l'interdiction du commerce international. L'industrie des médicaments traditionnels en Chine a continué à produire des médicaments contenant de la corne de rhinocéros destinés à la vente sur le marché intérieur et à l'exportation, après l'adoption de l'interdiction du commerce international des cornes de rhinocéros par la CITES, et la Chine a ignoré son obligation CITES de fermer son marché intérieur pour la corne de rhinocéros jusqu'au début des années 90.⁷

Rhinocéros braconnés à travers l'Afrique 2006-2018



Références

Statistiques du Département des affaires environnementales de l'Afrique du Sud
Xinhua. 2019. 57 rhinocéros, 26 éléphants braconnés en Namibie l'année dernière. Disponible à l'adresse : http://www.xinhuanet.com/english/2019-02/12/c_137813872.htm

Le non-respect persistant de la résolution Conf. 6.10 a contraint le Comité permanent de la CITES à avertir la Chine et la Province de Taïwan que les Parties adopteraient une suspension du commerce si aucune mesure n'était prise pour éliminer le commerce intérieur des cornes de rhinocéros.⁸ Les États-Unis ont par la suite adopté des sanctions commerciales à l'encontre de la Province de Taïwan pour la poursuite de son commerce des cornes de rhinocéros.⁹

En 1993, la Chine et la Province de Taïwan ont finalement franchi une étape historique en interdisant le commerce intérieur des cornes de rhinocéros. La Chine a mis en place une interdiction complète de l'importation, de l'exportation et du commerce intérieur de toute corne de rhinocéros, y compris dans les médicaments traditionnels. La corne de rhinocéros a été retirée de la pharmacopée de la médecine traditionnelle chinoise et il a été décidé que les stocks restants seraient enregistrés et scellés.¹⁰ La Chine et la Province de Taïwan ont appliqué leurs interdictions du commerce des cornes de rhinocéros et ont réussi à réduire considérablement la demande, en éliminant en grande partie leurs marchés intérieurs pour la corne de rhinocéros.

Les interdictions imposées par la Chine et la Province de Taïwan ont entraîné une baisse spectaculaire des taux de braconnage des rhinocéros.¹¹ Les populations de rhinocéros du monde entier ont commencé à se stabiliser, certaines à des niveaux très bas, et ont commencé à augmenter. Au moment où le déferlement du braconnage a cessé, au milieu des années 90, plusieurs pays d'Afrique avaient perdu leurs populations entières de rhinocéros et le nombre de rhinocéros noirs avait chuté à moins de 2 500 alors que la population se montait à environ 100 000 en 1960.¹² Ce calme relatif aura duré plus d'une décennie jusqu'à ce que la situation commence à se détériorer en Afrique du Sud. Du fait d'une mauvaise gestion par les administrations gouvernementales responsables de la conservation des espèces sauvages et de l'application de la loi, illustrée par la perte de contrôle sur l'industrie de la chasse au trophée du pays et le démantèlement

de l'Unité de protection des espèces en danger d'extinction de la police, les taux de braconnage ont grimpé en flèche ce qui a entraîné une résurgence et une croissance rapide de la demande pour la corne de rhinocéros au Vietnam et un renouvellement de la demande en Chine.

En 1994 lors de la CoP9, la résolution Conf. 6.10 a été abrogée et remplacée par une résolution beaucoup plus faible et inefficace, la résolution Conf. 9.14, *Conservation et commerce des rhinocéros d'Afrique et d'Asie*. Alors que la résolution Conf. 9.14 (Rev. CoP17) a depuis bénéficié de quelques révisions utiles adoptées par les Parties, il manque toujours la disposition essentielle sur le commerce intérieur des cornes de rhinocéros qui était incluse dans la résolution Conf. 6.10, et dans sa forme actuelle, la résolution Conf. 9.14 (Rev. CoP17) ne donne pas aux Parties à la CITES l'obligation juridique de fermer les marchés intérieurs pour les cornes de rhinocéros.

LE RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE POUR LA CORNE DE RHINOCÉROS EN CHINE

Aujourd'hui, les données mondiales sur les saisies mettent en avant la demande importante et constante pour la corne de rhinocéros en Chine. La Chine, dont la RAS de Hong Kong, constitue la principale destination des cornes de rhinocéros braconnées, avec plus de 1,9 tonnes (représentant jusqu'à 693 rhinocéros) provenant de saisies effectuées en Chine et dans le monde en étant connectées à la Chine depuis 2006.¹³ Une grande partie de la demande pour la corne de rhinocéros en Chine est aujourd'hui destinée à la confection des bijoux et des bibelots sculptés.¹⁴ Une étude réalisée par l'USAID en 2018 sur les attitudes des consommateurs chinois vis-à-vis des produits illégaux issus d'espèces sauvages a révélé que 15% de la population en général estimait que l'achat de produits à base de rhinocéros était socialement acceptable.¹⁵ Huit pourcents des personnes interrogées avaient acheté des produits à base de rhinocéros au cours de la dernière année.

Bien que les objets sculptés soient peut-être les produits en corne de rhinocéros les plus convoités en Chine, la demande pour les produits de médecine traditionnelle contenant de la corne de rhinocéros n'a jamais été complètement éliminée. Après l'interdiction de 1993, les entreprises pharmaceutiques chinoises ont adopté la corne de buffle pour remplacer la corne de rhinocéros utilisée dans les produits de médecine traditionnelle. Toutefois, selon le responsable d'une usine pharmaceutique dans la province du Shanxi, certaines entreprises ont continué à utiliser illégalement la corne de rhinocéros comme ingrédient après l'instauration de l'interdiction chinoise.¹⁶ Certaines pharmacies de Beijing rachètent même des médicaments contenant de la corne de rhinocéros fabriqués avant 1993 et les revendent en réalisant un profit considérable.¹⁷

UNE NOUVELLE POLITIQUE POUR LA CORNE DE RHINOCÉROS ET LA MÉDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE ?

En octobre 2018, le Conseil des affaires de l'État de Chine a abrogé l'interdiction du commerce intérieur des cornes de rhinocéros et des os de tigre en vigueur depuis un quart de siècle et l'a remplacée par une nouvelle politique autorisant l'utilisation médicinale des cornes de rhinocéros et des os de tigre provenant d'animaux d'élevage.¹⁸

Précédent sur la Réglementation du Commerce Intérieur

La CITES dispose d'un précédent clair en ce qui concerne le commerce intérieur des spécimens d'espèces menacées par le commerce intensif de leurs parties et produits dérivés, telles que l'antilope du Tibet, les félins d'Asie, les rhinocéros et les éléphants.

Par exemple, avant d'être remplacée par la résolution Conf. 9.14 (Rev. CoP17), la résolution Conf. 6.10, *Commerce des produits de rhinocéros*, demandait instamment « une interdiction totale de toutes les ventes et de tout le commerce, domestique et international, de parties et de produits de rhinocéros, en particulier de la corne ... » À la CoP17 (Johannesburg, 2016), les Parties ont reconnu le rôle que jouent les marchés intérieurs de l'ivoire dans la persistance du massacre des éléphants à travers le monde et ont accepté d'amender la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17), *Commerce de spécimens d'éléphants*, pour recommander « que toutes les Parties et les non-Parties sous la juridiction desquelles existe un marché intérieur légal d'ivoire contribuant au braconnage ou au commerce illégal, prennent toutes les mesures nécessaires, législatives, réglementaires et de lutte contre la fraude pour fermer, de toute urgence, ce marché intérieur au commerce de l'ivoire brut et travaillé. »



Six suspects arrêtés et 25,95 kg de corne de rhinocéros saisis le 19 janvier 2018 par le Bureau de lutte contre la contrebande des douanes de Guangzhou. Les suspects appartiendraient à un syndicat de criminalité ayant fait passer en contrebande de la corne de rhinocéros d'Afrique du Sud vers la Chine.

En dépit des prétendues protections, la mise en œuvre de cette politique pourrait être désastreuse pour les rhinocéros du monde. En tant que principal marché pour la corne de rhinocéros, la décision de la Chine de lever son interdiction sur le commerce intérieur pourrait entraîner une forte augmentation de la demande, ce qui ferait monter en flèche le braconnage et le commerce illégal. Un marché légal parallèle des parties et produits de spécimens d'élevage offrirait des opportunités pour le blanchiment des produits illégaux de rhinocéros, alourdirait la charge de travail des autorités responsables de la lutte contre la fraude, enverrait des messages contradictoires aux consommateurs et compromettrait des années d'efforts de réduction de la demande. Sans analyse de l'ADN, il est impossible pour les autorités de faire la distinction entre la poudre de corne de rhinocéros légale et illégale.

Lorsque le changement de politique a été annoncé, il a été rapidement et largement condamné par les autorités gouvernementales, les organisations de protection de la nature et le grand public, en Chine et dans le monde. Trois semaines plus tard, le Secrétaire général adjoint du Conseil des affaires de l'État, Ding Xuedong, a annoncé que la mise en œuvre de cette politique serait reportée, tandis que les « trois interdictions strictes » (importation / exportation, commerce intérieur et utilisation en médecine) continueraient d'être appliquées. Le gouvernement s'est également engagé à mettre en place des « mesures de répression spéciales » contre le commerce illégal des parties de rhinocéros et de tigre.¹⁹

En dépit de cette annonce, l'ordonnance du Conseil des affaires de l'État d'octobre 2018 n'a jamais été légalement abrogée et reste inscrite sur le site Web de ce dernier en tant que politique valide. Au moins une province chinoise a pris des mesures de suivi pour mettre en œuvre la nouvelle politique. En mars 2018, le gouvernement de la province du Shaanxi a publié un avis intitulé « Renforcement de la surveillance du fonctionnement et de l'utilisation des rhinocéros et des tigres et de leurs produits » afin de mettre en œuvre l'ordonnance du Conseil des affaires de l'État d'octobre.²⁰ L'avis de la province du Shaanxi indique que la vente, l'utilisation, l'importation et l'exportation de produits à base de rhinocéros sont autorisées dans des « circonstances spéciales », sous réserve d'une autorisation administrative. La politique de 1993 interdisant le commerce intérieur des cornes de rhinocéros n'a pas été mentionnée. Un jour après la publication de l'avis, l'agence de presse gouvernementale

Xinhua a publié un article sur la politique qui rappelait cette notion de « circonstances spéciales » pour l'utilisation et le commerce de la corne.²¹

L'article 27 de la loi chinoise sur la protection des espèces sauvages (LPES) décrit certaines des dérogations permettant le commerce des espèces protégées, notamment « aux fins de recherche scientifique, d'élevage en captivité, d'expositions ou de représentations publiques, de conservation du patrimoine ou à d'autres fins spéciales. »²² L'Administration nationale des forêts et des prairies de Chine (ANFP) est l'administration chargée de délivrer les autorisations pour la reproduction, la vente et l'utilisation des rhinocéros, ainsi que de leurs parties et produits, conformément à l'article 27 de la LPES.²³ L'article 28 de la LPES décrit en outre un mécanisme pour les transactions à fins commerciales portant sur les spécimens élevés en captivité d'une espèce protégée, sans qu'il soit nécessaire de remplir les critères de ces dérogations, si l'espèce est ajoutée à une « liste d'utilisation ».

Bien que l'on ne sache pas exactement ce qui a incité le Conseil des affaires de l'État à amender en octobre 2018 l'interdiction du commerce des cornes de rhinocéros en place depuis 25 ans, il est clair que des éléments de l'industrie de la médecine traditionnelle projetaient depuis des années de réintroduire des médicaments en corne de rhinocéros sur le marché et ont investi des ressources considérables pour atteindre cet objectif. Au moins une entreprise pharmaceutique a commencé à importer des rhinocéros d'Afrique du Sud en 2001 afin de créer sa propre ferme de rhinocéros privée pour produire de la corne de rhinocéros pour les produits de médecine traditionnelle. Basé dans le Yunnan, le Centre de recherche sur les espèces sauvages de Shilin Longhui abrite désormais plus de 100 rhinocéros, dont au moins 49 sont nés dans l'établissement.²⁴ Dans les mois qui ont précédé l'annonce de la nouvelle politique chinoise concernant la corne de rhinocéros, le capital social de l'entreprise est passé de 10 millions RMB (1,5 million USD) à 90 millions RMB (13,4 millions USD), et le grand conglomérat pharmaceutique Topsisun Group (Xi'an Dongsheng Group Co., Ltd.) a acquis une participation de 20% dans l'entreprise.

LE COMMERCE LÉGAL EN AFRIQUE DU SUD

Bien qu'il n'y ait pas de marché traditionnel pour la corne de rhinocéros en Afrique du Sud, le commerce intérieur des cornes de rhinocéros est légal dans le pays. Un moratoire sur le commerce intérieur des cornes de rhinocéros avait précédemment été mis en place en 2009, alors que les niveaux de braconnage des rhinocéros commençaient à devenir incontrôlables et que le cadre réglementaire existant pour la gestion et le commerce des rhinocéros était de plus en plus exploité. Les défenseurs du commerce ont réagi en poursuivant le gouvernement en justice, et en avril 2017, la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud a rendu une décision qui a abouti à l'abrogation de l'interdiction du commerce intérieur sur la base d'un avis concluant que le Département des affaires environnementales (DAE) avait commis une erreur de procédure lors du processus d'adoption du moratoire.²⁵

Avant l'entrée en vigueur du moratoire, le commerce intérieur légal des cornes de rhinocéros en Afrique du Sud offrait des opportunités pour blanchir les cornes de rhinocéros provenant de sources illégales sur le marché licite et les faire parvenir ensuite aux consommateurs asiatiques. La DAE elle-même l'a reconnu dans une analyse qu'elle a menée en 2014 sur la viabilité de la légalisation du commerce intérieur des cornes, qui a finalement recommandé de laisser le moratoire intact.²⁶



82,5 kg de corne de rhinocéros d'Afrique du Sud destinées à la Malaisie saisies par les douanes de Hong Kong. Plusieurs cornes présentent des caractéristiques physiques associées à une repousse suite à une procédure d'écorchage, suggérant qu'elles pourraient provenir d'un stock privé.

Le système de permis sud-africain régissant la possession et la vente des cornes de rhinocéros était exploité par des revendeurs qui vendaient plusieurs cornes sous le même permis, parfois pendant des semaines ou des mois. Dans l'une des affaires de braconnage et de trafic de cornes de rhinocéros les plus notoires en Afrique du Sud, Dawie Groenewald et son réseau de complices surnommé le «Groenewald Gang» auraient vendu près de 400 cornes de rhinocéros illégales dans le commerce en falsifiant des permis et notamment en utilisant des permis expirés, en déposant des demandes frauduleuses de permis pour le transfert de rhinocéros et en réutilisant les mêmes numéros de micropuce sur plusieurs permis. Groenewald a également organisé des dizaines de chasses illégales dans sa ferme pour obtenir des cornes de rhinocéros avant de tenter de dissimuler les preuves en détruisant ou en vendant les carcasses de rhinocéros.²⁷

La moitié de la population continentale de rhinocéros blancs (plus de 9 000 rhinocéros) appartiennent à des particuliers, principalement des sud-africains.²⁸ De nombreux propriétaires de rhinocéros privés décornent régulièrement leur rhinocéros par mesure de sécurité et / ou pour stocker les cornes en vue de leur vente éventuelle.²⁹ En conséquence, un volume important de cornes de rhinocéros a été stocké à travers le pays, bien que la quantité totale de cornes de rhinocéros conservées dans des stocks privés soit inconnue, car les propriétaires de rhinocéros sont peu disposés à partager ces informations. Selon une estimation non officielle de 2016, le poids total de tous les stocks privés avoisinerait les 10 tonnes, et l'Afrique du Sud a indiqué que 5,65 tonnes supplémentaires avaient été ajoutées aux stocks privés en 2017.³⁰ Sans estimations précises et régulièrement mises à jour des stocks privés, il est impossible de veiller à ce que les cornes stockées ne fassent pas l'objet d'un commerce illégal et d'empêcher le blanchiment des cornes illégales par l'intermédiaire des stocks légaux.

En février 2019, la DAE avait délivré 15 permis pour la vente de 1 342 cornes de rhinocéros. Dix-neuf permis ont été délivrés pour l'achat de cornes de rhinocéros, bien que la quantité de

cornes réellement achetées n'ait pas été divulguée publiquement.³¹ Certains citoyens font la promotion commerciale de leurs stocks à des acheteurs potentiels au Vietnam et en Chine en vantant le potentiel d'investissement de la corne de rhinocéros et en suggérant aux acheteurs d'intégrer de la corne brute dans des produits tels que des bijoux pour en augmenter la valeur.³² Une vente aux enchères prestigieuse de cornes de rhinocéros en ligne qui s'est tenue en 2017 n'a pas caché que les ressortissants asiatiques constituaient une base de consommateurs cible en proposant des options de langues chinoise et vietnamienne sur le site Web de la vente aux enchères.³³

Les défenseurs du commerce de corne de rhinocéros affirment que l'Afrique du Sud dispose de suffisamment de garanties réglementaires pour empêcher le blanchiment des cornes de rhinocéros provenant de sources illégales. Cependant, le gouvernement sud-africain n'a jusqu'à présent pas réussi à adopter une réglementation du commerce intérieur des cornes de rhinocéros plus de deux ans après l'abrogation du moratoire. De plus, des saisies récentes en Chine et en Afrique du Sud semblent indiquer que le marché légal sud-africain contribue au commerce illégal des cornes de rhinocéros, et des ressortissants sud-africains ont été arrêtés en Chine pour avoir tenté de faire passer en contrebande des cornes de rhinocéros dans le pays.³⁴

Par exemple, le 5 avril 2019, les douanes de Hong Kong ont saisi 82,5 kg de corne de rhinocéros dans un vol en provenance d'Afrique du Sud.³⁵ Le convoi de cornes aurait été destiné à la Malaisie, bien qu'il soit peu probable que cela ait été sa destination finale. Les images de la saisie montrent des dizaines de morceaux de corne de rhinocéros présentant les caractéristiques physiques de la corne qui a repoussé après une opération d'écorchage.

Les saisies récentes en Chine et en Afrique du Sud semblent indiquer que le marché légal de l'Afrique du Sud contribue au commerce illégal de cornes de rhinocéros.

Le 13 avril 2019, la Direction des enquêtes criminelles prioritaires en Afrique du Sud a arrêté deux hommes dans la province du Nord-Ouest en possession de 167 cornes de rhinocéros, qui étaient destinées aux « marchés de l'Asie du Sud-Est », selon le communiqué officiel de la police.³⁶ Les cornes provenaient du stock privé de John Hume, éleveur de rhinocéros et ardent défenseur du commerce de cornes de rhinocéros, qui possède le plus grand troupeau de rhinocéros privé au monde, qui les avaient vendues à un acheteur non identifié dans la province d'Eastern Cape. Les hommes étaient présumément en train d'apporter les cornes à l'acheteur, mais ne disposaient pas des autorisations de transport nécessaires pour le faire. Sur la base des allégations de la police, le contrat de vente entre Hume et l'acheteur prévoyait que Hume était censé recevoir le paiement une fois que l'acheteur avait revendu les cornes, vraisemblablement à des clients de l'Asie du Sud-Est. Parce que l'acheteur n'a jamais reçu les cornes, Hume n'a jamais été payé et affirme que les cornes sont toujours sa propriété.³⁷

CONCLUSION

L'histoire a démontré que les interdictions nationales du commerce de la corne de rhinocéros sont essentielles pour perturber le commerce international illicite. Les marchés intérieurs pour la corne de rhinocéros ont gravement paralysé l'interdiction CITES du commerce international pendant 15 ans après son entrée en vigueur et ont facilité le massacre de milliers de rhinocéros dans les années 1970 et 1980.

Ce n'est qu'après que les Parties à la CITES aient demandé la fermeture des marchés intérieurs et que les pays consommateurs aient pris des mesures concrètes pour éliminer le commerce intérieur que les taux de braconnage des rhinocéros ont finalement diminué.

La demande pour les produits de médecine traditionnelle en corne de rhinocéros a joué un rôle central dans la précédente crise du braconnage des rhinocéros. Si les membres de l'industrie des médicaments traditionnels en Chine réussissent dans leurs efforts de relancer l'utilisation de la corne de rhinocéros, cela pourrait déclencher une nouvelle vague de braconnage des rhinocéros, alimentée par une demande accrue des consommateurs. Des saisies récentes en Afrique et en Asie suggèrent que le marché intérieur légal de l'Afrique du Sud pourrait contribuer au commerce

international illicite des cornes de rhinocéros. Les autorités des pays d'origine, de transit et de destination ont la responsabilité de travailler en collaboration pour enquêter de manière approfondie sur ces affaires et d'utiliser la base de données complète de l'ADN des rhinocéros de l'Afrique du Sud pour identifier la source des cornes saisies.

Les Parties à la CITES doivent s'unir pour s'opposer à tout commerce des cornes de rhinocéros en amendement la résolution Conf. 9.14 (Rev. CoP17) pour demander en urgence la fermeture de tous les marchés intérieurs pour la corne de rhinocéros, garantissant ainsi l'efficacité de la mise en œuvre de l'interdiction internationale du commerce de la corne de rhinocéros et offrant une protection essentielle aux rhinocéros du monde.

RECOMMANDATIONS

A L'ADRESSE DES PARTIES LORS DE LA COP18

- Adopter les amendements proposés à la résolution Conf. 9.14 (Rev. CoP17) contenus dans le document CoP18 Doc. 83.2 pour exhorter les Parties à fermer en urgence tous les marchés nationaux existants au commerce de la corne de rhinocéros brute ou travaillée ou d'autres parties et produits de rhinocéros.
- Rejeter la proposition CoP18 Prop.8, qui vise à supprimer l'annotation existante pour la population de rhinocéros blancs du sud de l'Eswatini afin de permettre les transactions internationales à fins commerciales portant sur la corne de rhinocéros.

A L'ADRESSE DE LA CHINE

- Publier une nouvelle ordonnance du Conseil des affaires de l'État interdisant complètement tout commerce des parties, produits et dérivés de rhinocéros et de grands félins, y compris ceux provenant de sources d'élevage en captivité.
- Fermer toutes les installations qui font l'élevage des rhinocéros à des fins autres que la conservation.
- Garantir que la corne de rhinocéros ne soit pas réintroduite dans la pharmacopée traditionnelle.
- Auditer et déclarer publiquement les stocks de corne de rhinocéros détenus par le secteur privé et par le gouvernement.
- Poursuivre et renforcer les opérations de lutte contre la fraude visant à démanteler les syndicats de trafiquants de corne de rhinocéros, en coopération avec toutes les autorités nationales et étrangères compétentes.
- Utiliser le formulaire de collecte d'échantillons de corne de rhinocéros figurant dans l'annexe à la résolution Conf. 9.14 (Rev. CoP17) et instituer un protocole normalisé permettant de partager des échantillons de cornes saisies avec les autorités sud-africaines à des fins d'analyse exploitant la base de données RhODIS
- Mettre en œuvre des campagnes de réduction de la demande pour les cornes de rhinocéros qui intègrent des interventions de changement de comportement soigneusement ciblées.

A L'ADRESSE DE L'AFRIQUE DU SUD

- Fermer le marché national pour la corne de rhinocéros
- Réaliser un audit obligatoire des stocks privés de cornes de rhinocéros et instaurer une politique d'inspection aléatoire et inopinée des stocks par la DAE.
- Adopter et mettre en œuvre officiellement la Stratégie nationale intégrée de lutte contre le trafic des espèces sauvages.
- Poursuivre et renforcer les opérations de lutte contre la fraude visant à démanteler les syndicats de trafiquants de corne de rhinocéros, en coopération avec toutes les autorités nationales et étrangères compétentes.

RÉFÉRENCES

- 18ème Conférence des Parties à la CITES, 2019. CoP18 Doc. 83.1 Annexe 2, Rhinocéros d'Afrique et d'Asie - Situation, conservation et commerce
- Ibidem.
- Emslie, R. 2012. *Diceros bicornis*. La liste rouge des espèces menacées de l'UICN 2012: e.T6557A16980917.
- <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2012.RLTS.T6557A16980917.en>.
- CoP18 Doc. 83.1 Annexe 2
- 6ième Conférence des Parties à la CITES, 1987. CoP6 Doc. 6.25 Annexe 1, Situation des populations de rhinocéros et du commerce associé de produits de rhinocéros
- Song, C., & Milliken, T. (1990). Le commerce de corne de rhinocéros en Corée du Sud reste préoccupant. *Pachyderm*, 13, 5-11.
- Ibidem; Vigne, L., & Martin, E. B. (1989). Taiwan : la plus grande menace pour la survie des rhinocéros d'Afrique. *Pachyderm*, 11, 23-25.
- 29ième session du Comité permanent de la CITES. 1993. Rapport de synthèse. Disponible à l'adresse : <https://www.cites.org/sites/default/files/fra/com/sc/29/F29-SumRep.pdf>
- Kenworthy, T. 1993. Pressions américaines envers la Chine et Taiwan sur le commerce des animaux [Washington Post]. Disponible à l'adresse : https://www.washingtonpost.com/archive/politics/1993/06/10/us-pressures-china-taiwan-on-animal-trade/d4b27f5b-641a-4019-8647-644b8a6dfba6/?utm_term=.5c7a2f02214e
- Circulaire du Conseil des affaires de l'Etat interdisant le commerce de la corne de rhinocéros et des os de tigre. 1993. Disponible à l'adresse : https://eia-international.org/wp-content/uploads/State-Council-Ban-on-Tiger-Bone-and-Rhino-Horn_1993_ENG1.pdf
- Reeve, R. (2014). Réglementer le commerce international des espèces menacées d'extinction : le traité CITES et son respect. Routledge.
- Emslie, R. 2012. *Diceros bicornis*. La liste rouge des espèces menacées de l'UICN 2012: e.T6557A16980917. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2012.RLTS.T6557A16980917.en>.
- Calcul de l'EIA. Données disponibles sur demande. Comprend les saisies effectuées en Chine et les saisies effectuées dans d'autres pays impliquant des ressortissants chinois ou pour lesquelles la Chine a été identifiée comme la destination prévue.
- Rademeyer, J. (2016). Point de basculement : le crime organisé transnational et la « guerre » contre le braconnage. Partie 1 d'une enquête en deux parties sur le trafic de cornes de rhinocéros en Afrique australe. Initiative mondiale contre le crime organisé transnational, Genève, Suisse.
- USAID Wildlife Asia (2018). Étude de recherche sur la demande des consommateurs pour les parties et les produits d'éléphant, de pangolin, de rhinocéros et de tigre en Chine (anglais) : Présentation Powerpoint des résultats de l'étude Globescan de l'USAID. 12 juin 2018. https://www.usaidwildlifeasia.org/resources/reports/usaaid_china_wildlifedemand-and-reduction_english_presentation_june12_2018_final.pdf/view.
- Han, Z. and Yuqiao, J. 2019. Pilule de corne de rhinocéros vendue aux enchères évaluée à beaucoup plus que la seule valeur médicinale : initiés [Global Times]. Disponible à l'adresse <http://www.globaltimes.cn/content/1136903.shtml>
- Ibidem.
- Ordonnance du Conseil des affaires de l'Etat sur le contrôle strict du fonctionnement et de l'utilisation des rhinocéros et des tigres et de leurs produits. 2018. Disponible à l'adresse : http://www.gov.cn/zhenqce/content/2018-10/29/content_5335423.htm
2018. Le Secrétaire général adjoint du Conseil des Affaires de l'Etat, Ding Xuedong, répond aux questions des médias [China.org.cn]. Disponible à l'adresse : http://www.china.org.cn/china/Off_the_Wire/2018-11/12/content_71941870.htm?from=groupmessage&isappinstalled=0
- EIA. Un document du gouvernement chinois indique que la décision d'ouvrir le commerce du tigre se poursuit discrètement. Disponible à l'adresse : <https://eia-international.org/chinese-government-document-signals-decision-to-open-tiger-trade-is-quietly-going-ahead/>
- Yunfei, E. 2019. 陕西将加强对犀牛老虎及其制品经营利用活动的监管[Xinhua]. Disponible à l'adresse : http://www.sn.xinhuanet.com/2019-03/30/c_1124304850.htm
- EIA. Loi chinoise sur la protection des espèces sauvages. Disponible à l'adresse : <https://eia-international.org/our-work/wildlife/tigers/tiger-farming/chinas-wildlife-protection-law>
- Annonce SFA No. 14, 2017 (traduction informelle de l'EIA). Disponible à l'adresse : <https://eia-international.org/wp-content/uploads/SFA-announcement-No.-14-2017.pdf>
- AC30 Doc. 16 (Rev. 2) Annexe I
- Bale, R. 2017. Breaking : Le commerce de la corne de rhinocéros doit revenir en Afrique du Sud [National Geographic]. Disponible à l'adresse : <https://news.nationalgeographic.com/2017/04/wildlife-watch-rhino-horn-ban-overturned-south-africa/>
- Département des affaires environnementales. 2014. La viabilité de la légalisation du commerce de corne de rhinocéros en Afrique du Sud. Disponible à l'adresse : https://www.environment.gov.za/sites/default/files/docs/rhinohorntrade_sout_hafrica_legalisingreport.pdf
- Hübschle, A. (2016). Un jeu de cornes : flux transnationaux de corne de rhinocéros (thèse de doctorat, Universität Köln Köln).
- CoP18 Doc. 83.1 Annexe 2
- Association privée des propriétaires de rhinocéros. Foire aux questions sur le commerce des rhinocéros. Disponible à l'adresse : <https://www.rhinoalive.com/rhino-horn-trade-faq/>
- Somerville, K. 2016. Corne de rhinocéros et conservation : commercialiser ou ne pas commercialiser, telle est la question [La conversation]. Disponible à l'adresse : <https://theconversation.com/rhino-horn-and-conservation-to-trade-or-not-to-trade-that-is-the-question-65172> ; CoP18 Doc. 83.1 Annexe 2
- Département des affaires environnementales. 2019. Le ministre de l'Environnement souligne les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la gestion stratégique intégrée des rhinocéros. Disponible à l'adresse : <https://www.environment.gov.za/progressonimplementationofintegratedstrategicmanagementofrhinoceros>
- Bega, S. 2018. Réponse en sourdine au site faisant le commerce des cornes de rhinocéros [The Independent on Saturday]. Disponible à l'adresse : <https://www.pressreader.com/south-africa/the-independent-on-saturday/20180602/281552291542553>
- <http://rhinohornauction.com/web/#>
- BJ News. 2019. 海关总署发布打击象牙等濒危物种及其制品走私十大案例. Disponible à l'adresse : <http://www.bjnews.com.cn/news/2019/04/15/567788.html>
- Leung, C. 2019. Les douanes de Hong Kong saisissent une cargaison record de cornes de rhinocéros de 16,5 millions de dollars [South China Morning Post]. Disponible à l'adresse : <https://www.scmp.com/news/hong-kong/law-and-crime/article/3004956/customs-seizes-hk165-million-record-haul-rhino-horns>
- Service de police sud-africain. 2019. <https://www.saps.gov.za/newsroom/msspeechdetail.php?nid=20103>
- Beega, S. 2019. John Hume, le plus grand éleveur privé de rhinocéros d'Afrique du Sud, déclare que ses cornes saisies sont sa propriété [Saturday Star]. Disponible à l'adresse : <https://www.iol.co.za/saturday-star/sas-largest-private-rhino-breeder-john-hume-says-seized-rhino-horns-are-his-property-22221195>



EIA US

PO Box 53343
Washington DC 20009 USA
T: +1 202 483-6621
E: info@eia-global.org
eia-global.org

EIA UK

62/63 Upper Street
London N1 0NY UK
T: +44 (0) 20 7354 7960
E: ukinfo@eia-international.org
eia-international.org